

## Contrat de Réservation

### Séjour Pédagogique

Date du séjour : .....

Niveau scolaire : .....

Tranche d'âge : .....

#### Renseignements administratifs pour la réservation et la facturation :

Nom de l'organisme : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Nom et Prénom du responsable du groupe : .....

Fonction : ..... Mobile : .....

#### Coordonnées pour adresse de facturation différente :

Nom de l'organisme : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

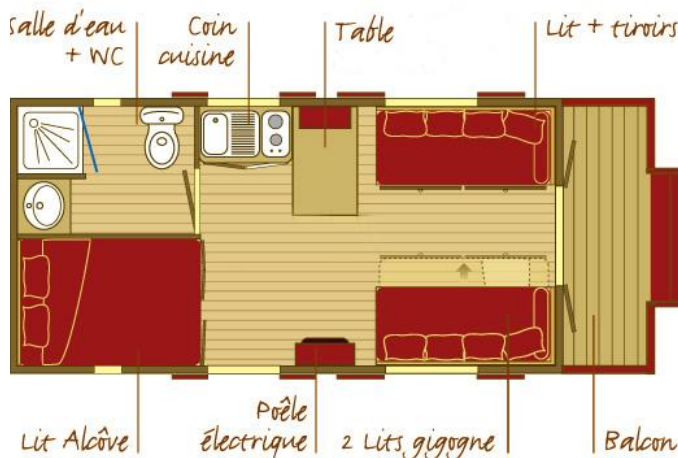
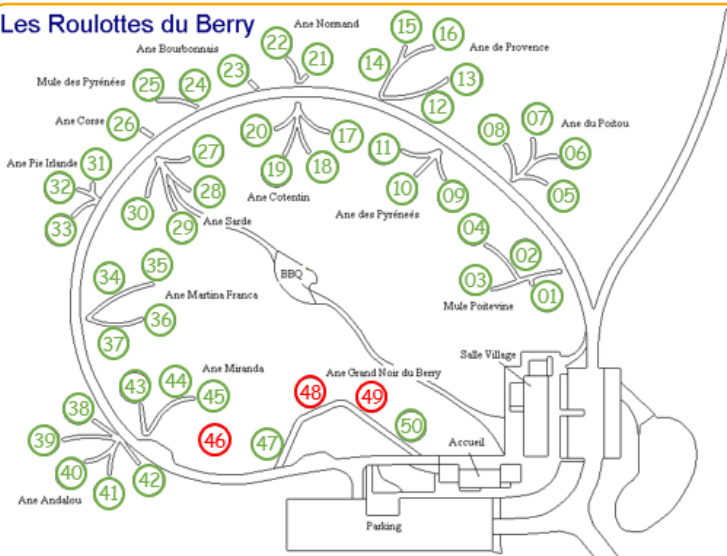
Observation / particularité : .....

#### Recommandation d'hébergement de mineurs : 3 enfants et 1 adulte par roulotte (2 lits simples 1 lit tiroir et 1 lit double)

Programme une journée et demie	Montant		Nombre d'enfants		Montant TTC du Programme
		16,00 € TTC par enfant		-----	
Hébergement 60,00 € par roulottes et par nuit	Nombre Personne		Nombre de Roulottes	Nombre de Nuit	Montant TTC de l'hébergement
	Enfants	Adultes (Taxe de Séjour* 0,88 € par adulte)			
	-----	-----	-----	-----	----- €
<b>NET A PAYER</b>					----- €

Taxes de séjour / nuit / pers \* : sous réserve de modification préfectoral

#### Les Roulottes du Berry



#### Je reconnais avoir pris connaissance des CGV ci-après

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint votre contrat de réservation.  
Cette dernière prendra effet à réception d'un exemplaire du présent contrat daté et signé.

#### Procédure de règlement :

Un avis de somme à payer (solde) vous sera transmis à l'issue de votre visite.

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Signature :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 :

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation des prestations de visites pédagogiques organisées par le *Pôle du Cheval et de l'Âne*, propriété du Conseil Départemental du Cher, géré par la Société Publique Locale Les Mille Lieux du Berry représentée par son Directeur.

En aucun cas, la Société Publique Locale Les Mille Lieux du Berry ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ce contrat par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

### Article 2 - Responsabilité :

Le responsable du *Pôle du Cheval et de l'Âne* qui attribue une réservation à un client est l'unique interlocuteur de ce client, et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Le *Pôle du Cheval et de l'Âne* ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure, des actions de toute personne étrangère à la SPL Les Mille lieux du Berry, lors du déroulement des prestations.

Le *Pôle du Cheval et de l'Âne* décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de biens personnels du client au cours des prestations.

En cas de dommage de toute nature causé par le client ou des personnes dont il a la garde, par les objets dont il a la charge ou la garde, le client pourra voir sa responsabilité engagée.

Le client et les personnes dont il a la garde s'engagent à se conformer au règlement intérieur du *Pôle du Cheval et de l'Âne* affiché sur les plans de site.

Le *Pôle du Cheval et de l'Âne* n'est en aucun cas l'organisateur de votre séjour et décline toute responsabilité en cas de manquement aux règles qui s'imposent à l'organisation d'un séjour avec des mineurs. Le *Pôle du Cheval et de l'Âne* s'engage à mettre à disposition une salle polyvalente en cas de nécessité.

### Article 3 - Billetterie :

Les conditions tarifaires « groupes » s'appliquent aux groupes enfants d'un minimum de 10 personnes et d'un maximum de 120 personnes.

Une réservation est obligatoire pour en bénéficier.

L'effectif indiqué lors de la réservation ou modifié en respect de l'Article 6 ci-après sera retenu comme base de facturation. Les prestations seront facturées sur cette base d'effectif.

### Article 4 - Conclusion du contrat :

Après l'enregistrement de la demande, et sous réserve des disponibilités, la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir, dans les 15 jours suivant l'envoi du contrat de réservation, au responsable du *Pôle du Cheval et de l'Âne* un exemplaire dudit contrat daté et signé. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

### Article 5 - Règlement du solde :

Un avis de somme à payer vous sera transmis à l'issue de votre visite.

### Article 6 - Modification :

Toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer de préférence avant votre visite pédagogique auprès du responsable du *Pôle du Cheval et de l'Âne*.

Le nombre de participants peut être modifié jusqu'au jour de votre visite pédagogique dans une limite de plus ou moins 10 personnes.

### Article 7 - Annulation :

La réservation pourra être annulée par le client par mail au minimum un mois avant la date prévue des prestations.

Passé ce délai, un acompte de 30 % reste acquis au *Pôle du Cheval et de l'Âne*. Ce dernier pourra annuler sans préavis les prestations en cas de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques. Dans ce cas, le client sera immédiatement remboursé des sommes versées sans qu'aucune réclamation de sa part ne puisse être formulée.

### Article 8 - Réclamation :

Toute réclamation doit être adressée au *Pôle du Cheval et de l'Âne* par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

### Article 9 - Litiges :

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses pourra être soumis à la compétence juridictionnelle du Tribunal d'instance territorialement compétent.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettront en œuvre une procédure de règlement amiable de leur différend consistant dans l'échange d'au moins deux correspondances.

En cas d'échec de cette procédure dûment constaté par les parties, la partie diligente procèdera à la saisine du Tribunal d'instance territorialement compétent. Dans un délai de quinze jours, elle en informera préalablement l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.